

**Certificat d'internat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaires
(I.P.S.A.V. – Programme 259011)
2026-2027**

LES CANDIDATURES DOIVENT ÊTRE SOUMISES VIA LE VETERINARY INTERNSHIP AND RESIDENCY MATCHING PROGRAM (VIRMP) AVANT LE 5 JANVIER 2026 À 9 :00PM.

CONCENTRATION : MÉDECINE DES ANIMAUX DE COMPAGNIE

NOMBRE DE POSTES DISPONIBLES : 14

DESCRIPTION :

L'I.P.S.A.V. est un programme de 2^e cycle intensif plein temps de 12 mois consécutifs (53 semaines) conduisant à un certificat. Il comprend essentiellement des stages cliniques, quelques travaux pratiques et des séances d'enseignement clinique.

L'étudiante ou l'étudiant inscrit à ce programme complète sa formation au sein du Centre Hospitalier Universitaire Vétérinaire (CHUV). L'interne pourra effectuer, selon les besoins du programme, un stage dans un des hôpitaux privés spécialisés partenaires. Elle ou il participera à tour de rôle au service de garde qui comprend les urgences et la continuité du service le soir et les jours fériés. L'interne aura droit à trois (3) semaines de vacances qui sont déterminées par le secteur. Si l'interne n'est pas de service, elle ou il bénéficiera des mêmes jours fériés que le personnel enseignant. Toute activité de pratique hors programme doit être déclarée au vice-doyen aux affaires cliniques et à la formation professionnelle afin d'éviter tout conflit d'intérêt.

PRÉALABLES :

- Détenir un diplôme de docteur en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou équivalent
- Obtenir le droit de pratique de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec avant le début du programme
- Internat en langue française

FRAIS DE SCOLARITÉ (Les montants sont affichés en devise canadienne): <https://admission.umontreal.ca/programmes/internat-de-perfectionnement-en-sciences-appliquees-veterinaires/#couts-et-aide-financiere>

RÉMUNÉRATION : La rémunération forfaitaire pour 53 semaines est de 19 500 \$, à laquelle s'ajoute un montant de 1 287 \$ (3,6 % pour le paiement des jours fériés et 3 % pour les avantages sociaux).

Une cotisation de 2 % du salaire brut sera perçue pour la cotisation syndicale. Le salaire et les conditions suivront les ententes prévues à la convention collective.

Cette rémunération sera versée notamment pour les trois fonctions principalement occupées par l'interne durant son programme. Il s'agit :
(1) de son activité clinique ainsi que la participation au service de garde en dehors des heures régulières et durant les vacances (chirurgies d'urgence et des soins aux patients) selon le calendrier de la clinique;
(2) de sa contribution à l'enseignement clinique (participation aux rondes d'enseignement et aux travaux pratiques).

DÉBUT ET FIN DU PROGRAMME : 8 juillet 2026 au 14 juillet 2027

POUR POSTULER :

Les candidatures doivent être soumises via le Veterinary Internship and Residency Matching Program avant le 5 janvier 2026. Se référer au site internet pour plus de détails et compléter l'inscription : <https://www.virmp.org>

Si vous appliquez seulement à la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal, vous pouvez soumettre vos documents en français.

LA DIVULGATION DU CHOIX DES PERSONNES SÉLECTIONNÉES :

Les résultats du match seront disponibles sur le site internet du VIRMP le **2 mars 2026**.

Seule la personne sélectionnée devra compléter sa demande d'admission (frais de 102\$ CA) auprès de l'Université de Montréal.